



Nantes le 29-03-2019

Mesdames, Messieurs les maires,

Suite aux compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire a désormais la responsabilité de la planification des déchets.

Elle a donc élaboré un projet de Plan de prévention et de gestion des déchets avec son volet Plan d'actions pour l'économie circulaire, qui sera soumis à enquête publique durant 32 jours, du lundi 1^{er} avril 2019 à 9h au jeudi 2 mai 2019 à 17h.

Conformément à l'article R123-12 de code de l'environnement, vous trouverez à l'adresse suivante : www.registre-local.fr/plandechets-pdl, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête, au format numérique et téléchargeable.

Y figure, en particulier, l'arrêté d'avis d'ouverture d'enquête afin que vous puissiez diffuser l'information aux endroits qui vous semblent les plus pertinents (mairie, déchèterie...), ou sur votre site internet. Un registre dématérialisé a été mis en place sur ce même site afin de recueillir toutes les contributions.

Pour notre information et celle des commissaires enquêteurs, nous vous remercions de nous faire parvenir la publicité que vous ferez de cette enquête publique (photos de vos affichages ou vos captures d'écran).

Pour toute question relative à ce dossier, vous pouvez prendre contact avec la Région Pays de la Loire, Direction de la transition énergétique et de l'environnement, pôle déchets et économie circulaire – Gérard Aubron (02 28 20 50 87 – gerard.aubron@paysdelaloire.fr).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Christelle Morançais
Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire